



Paris, le 30 octobre 2013

CEREMA : comité de suivi du 29 octobre 2013

J-63 : quelques réponses mais encore beaucoup de questions en suspens !

3ème comité de suivi du mois d'octobre, cette réunion se plaçait en prolongement direct des précédentes : avec une administration amenée à apporter des éléments de réponse (à défaut de réponses) aux interpellations des OS en matière de budget, d'effectifs, de gestion des agents contractuels et de droits syndicaux.

FO n'a bien entendu pas manqué de ré-inviter la question indemnitaire au menu des échanges, suite à l'engagement obtenu en CTM d'une ré-ouverture des discussions sur un sujet considéré comme clos par la DRH au dernier épisode des comités de suivi !

Une réunion clôturée par une discussion partielle sur la structuration de la préparation du programme d'activité 2014...

Gestion des contractuels en CDD :

le sujet avance... mais reste à approfondir !

Suite aux différentes demandes ou propositions des OS à l'occasion du comité de suivi du 16 octobre, l'administration a été amenée à creuser un certain nombre de sujets urgents :

- Pour les CDD proches de l'échéance de « CDIsation » (2 agents au CETE de l'Ouest et au CERTU) : la DRH examine la possibilité d'anticiper la procédure d'ici la fin de l'année sur un CDI « ministériel ». Néanmoins, la validation par le contrôleur financier reste à confirmer à ce stade. FO a demandé que cette piste soit poursuivie et que l'incertitude soit levée au plus tôt auprès des personnels concernés.
- Contrat support des « CDIsations » des agents en CDD au delà du 1er janvier 2014 : un contrat type est présenté par la préfiguration, calqué sur le contrat

ministériel actuel. Au delà, FO a demandé que les contrats types (CDD/CDI) susceptibles de servir de support à des recrutements ultérieurs soient soumis à la consultation des instances de dialogue social du CEREMA. Le préfigurateur s'y est engagé en séance.

- Par ailleurs, la préfiguration s'est engagée à réunir l'ensemble des agents en CDD début 2014 afin d'échanger sur leurs problématiques propres.

Sur la question des possibilités d'allers-retours avec les services ministériels pour les PNT, soulevée en marge des débats sur les CDD/CDI, l'administration s'est engagée à formaliser une solution administrative leur permettant de conserver le bénéfice de leur contrat.

Droits syndicaux : une question renvoyée à plus tard...

Alors que FO a demandé que les discussions soient ouvertes avant la fin de l'année à ce sujet, le préfigurateur a écarté cette hypothèse, renvoyant l'ouverture des discussions en janvier 2014.

Une position d'autant plus paradoxale que ce même préfigurateur demande aux organisations

syndicales d'indiquer dès début janvier 2014 leurs représentants dans les nouvelles instances. Donc sans visibilité sur les moyens dont ils pourront disposer pour exercer leur mandat !

Un niveau d'exigence asymétrique qui augure mal des modalités de conduite du dialogue social au sein du CEREMA ?

Régimes indemnitaires :

un sujet ré-ouvert aux forceps... mais loin d'être soldé à ce stade !!!

Suite à la [dernière réunion de comité de suivi](#), conclue par l'administration par un cinglant « *Circulez, il n'y a plus rien à voir !* », FO est allée chercher auprès du Ministre, Philippe Martin, un engagement à ce que les discussions soient ré-ouvertes.

Engagement confirmé par le SG MEDDE/METL à l'occasion du [CTM du 24 octobre](#).

Face au silence de l'administration quant aux suites qui y seraient données, les représentants

FO ont indiqué qu'ils veilleraient à ce que cet engagement soit tenu à la hauteur des attentes des agents !

Cette administration ne saurait s'abriter derrière une insuffisance de prévision budgétaire pour justifier une trahison de la parole ministérielle...

D'autant qu'elle a tout fait jusqu'ici pour ne pas chiffrer l'impact des différentes options envisageables !

Effectifs et masse salariale: coup de rabot sur les postes vacants ?

Demande récurrente des OS, la présentation des hypothèses de dimensionnement des effectifs budgétaires du CEREMA au 1er janvier 2014 eut enfin lieu à l'occasion de ce comité de suivi. Sur la base [d'un document](#) remis en séance...

Au final, 3041 ETPT seraient présents au 31/12/2013 (effets de la mobilité 2014/01 non pris en compte). Donnée à comparer au dimensionnement « cible » résultant de la définition des organigrammes des composantes du CEREMA, à hauteur de 3230 ETP. Soit un taux de vacance théorique d'environ 6%.

Alors que nous avions alerté de longue date sur le risque de voir l'ensemble des postes vacants « rabotés » à l'occasion de la définition du premier budget de l'établissement, une « rallonge » de 60 ETPT a été obtenue dans le projet de budget 2014, ainsi que 54 postes de vacataires. Une capacité d'ores et déjà gagée sur des recrutements programmés début 2014...

En résumé, cela aurait pu être pire... mais la dotation finale accordée ne couvre donc que partiellement le dimensionnement des organigrammes des services, avec un déficit de 130 postes. Est-ce grave docteur ?

Pas du point de vue de la DRH en tout cas, expliquant qu'un taux de vacance de 4% correspondait à la vie « normale » des services...

Ce en quoi FO a indiqué en réponse que si cela correspondait à une « normalité », tous les postes physiquement vacants dans les services – et pas qu'au siège ! – devaient être publiés sans exception dans le cadre du cycle 2014/05 en cours de préparation !

Histoire d'éviter une auto-censure coupable aboutissant fin 2014 à ne pas consommer la masse salariale...

...et inviter à réduire le budget du CEREMA en 2015 !

Assurances: le CEREMA et ses agents sortiront-ils bien couverts?

Suite là aussi à la demande insistante des organisations syndicales, l'administration a présenté [une première analyse](#) (bien partielle et non-conclusive) des différents postes susceptibles de nécessiter une couverture par une assurance, à savoir :

- Pour les bâtiments sous domanialité État, pas d'obligation d'assurance... mais le CEREMA devra assumer les conséquences d'éventuels sinistres !
FO dénonce les impasses budgétaires opérées en la matière ! De plus, FO attire l'attention sur les bâtiments en location privée (budget pas prévu à ce stade),
- Assurance obligatoire des véhicules, avec passage par l'UGAP. FO attire l'attention

sur le contenu de la couverture intégrant l'exercice de la mission et le transport de personnes extérieures,

- Pour le reste des risques à couvrir en lien avec les activités du CEREMA, y compris la responsabilité civile dans le cadre d'essais ou d'expertises, on en reste encore au niveau du flou artistique. Un flou que le préfigurateur envisage de lever via une analyse confiée à un prestataire privé (sic !), dont les résultats seront connus au mieux en avril 2014 (resic !)...

FO a fermement dénoncé ce degré d'imprévision, et a exigé un d'engagement formel de l'administration de couverture juridique des personnels au delà du 1er janvier 2014.

Budget 2014 :

il faudra faire avec... les impasses ?

Au vu d'un [document illustrant la structuration du budget global du CEREMA en 2014](#), lui aussi remis en séance, FO a réaffirmé ses doutes quant à l'adéquation entre la dotation dégagée pour l'entretien et la mise aux normes de son patrimoine et les besoins réels... dont personne ne souhaite manifestement mesurer l'ampleur alors que les études existent bel et bien !

Par ailleurs, derrière une présentation biaisée semblant dénoter d'une augmentation de budget entre 2013 et 2014, basée sur un tour de passe-

pas sur les prestations pour compte de tiers, les syndicats ont dénoncé toute velléité de nouvelle attrition des activités des laboratoires en particulier. Ce en quoi le préfigurateur a répondu que son objectif était bien la consolidation de ces missions...

...ce que nous ne manquerons pas de mesurer dans la durée (si toutefois le budget de l'établissement et les dotations des différentes DG permettent le renouvellement des matériels...)

Programmation 2014 :

un chemin tortueux... mais nécessaire !

Le processus de préparation de la programmation 2014 du CEREMA a fait l'objet d'une [« maquette »](#) et d'une [« feuille de route »](#), démontrant la complexité de mener à bien ce premier exercice !

Derrière un aspect « techno », celui-ci a le mérite de commencer à décliner ce que FO a demandé depuis le printemps, à savoir le « Qui fait quoi à quel étage du CEREMA ». Avec toutefois des manques évidents en matière d'articulation avec les services déconcentrés et les collectivités qui auront bien du mal à s'y retrouver pour exprimer leurs attentes vis à vis du CEREMA.

La première description de ce « contenant » n'exonère bien entendu la préfiguration aujourd'hui, le DG demain, de donner aux organisations

syndicales une lisibilité sur le contenu de la programmation 2014.

En la matière, le préfigurateur s'est engagé à programmer une réunion informelle début 2014 avec les représentants du personnel, en anticipation de la mise en place du CA.

Par ailleurs, les barèmes de « mesure/facturation » de l'activité utilisés en 2014 seront proches des barèmes CETE actuels, avec élargissement aux Directions Techniques (les STC n'ayant pas de barème à ce stade). La vérité des montants définitifs devant découler en 2015 d'une approche plus fine basée sur l'adéquation potentiel de production/budget alloué par les commanditaires.

Prochaine échéance :

Rencontre avec les associations d'élus le 15 novembre